



CONTACT DE LA CELLULE

Pour toute question sur le fonctionnement de la CSE, vous pouvez contacter la coordinatrice de la cellule à l'adresse mail suivante :

cse.erebfc@chu-dijon.fr



LA CELLULE DE SOUTIEN ETHIQUE



Qu'est-ce qu'une Cellule de Soutien Ethique (CSE)

Instaurée, sur recommandation du Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) dans son avis du 13 Mars 2020 et à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) BFC dans le cadre de la gestion de la pandémie de Covid-19, la CSE est un dispositif visant à aider les professionnels et les usagers confrontés à des situations complexes d'un point de vue éthique.

Le rôle de la CSE

Proposer une aide, une participation à la réflexion lorsque se pose une question éthique dans le cadre de la prise en charge de patients ou de résidents.



MISSIONS DE LA CSE

- Apporter un éclairage éthique collégial et pluridisciplinaire aux professionnels ou usagers confrontés à des tensions et des questionnements complexes rencontrés à l'occasion de la prise en charge de patients ou résidents ;
- Orienter les professionnels vers les instances éthiques locales ou des personnes ressources de proximité ;
- Opérer une remontée des tensions éthiques présentes sur le terrain auprès du CCNE et de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) dans le cadre de la mission d'Observatoire des pratiques au regard de l'éthique de l'EREBFC.

Principes d'action

La CSE est **pluridisciplinaire, consultative** et n'a pas vocation à se substituer au travail des instances éthiques locales ou aux décisions des équipes médicales et paramédicales, ni aux initiatives déjà mises en place par des équipes mobiles locales ou régionales.

De plus, elle **n'est pas compétente pour examiner ou trancher les différends** entre personnes ou entre services.

La CSE cherche à apporter un regard distancié sur les sujets ou les situations complexes vécues et relevant de l'éthique. Chaque membre est soumis au respect du secret professionnel et médical, et **respecte l'anonymat de chaque requérant**.

Elle émet des avis et orientations qui n'ont pas de caractère contraignant.

COMPOSITION DE LA CSE

La CSE est composée de membres de l'équipe permanente de l'EREBFC.

Les membres de la CSE font appel aux membres du Conseil d'Orientation de l'EREBFC, provenant de différents champs disciplinaires et reconnus pour leur implication dans la réflexion éthique en santé, pour répondre aux saisines.

D'autres personnes ressources compétentes peuvent être sollicitées en fonction de la nature des saisines.

FONCTIONNEMENT DE LA CSE


Chaque demande est examinée quotidiennement par les coordonnateurs de la CSE et transmise aux membres de la CSE qui se réunissent tous les lundis afin d'analyser la recevabilité de la demande.

- Si la demande ne concerne pas le domaine de compétence de l'EREBFC ou si des ressources existent sur le terrain, une réponse est adressée rapidement au requérant afin de réorienter sa demande vers une instance éthique locale ou une personne ressource de proximité.
- Si la demande concerne le domaine de compétence de l'EREBFC, elle est transmise aux membres du Conseil d'Orientation de l'EREBFC, en fonction de leurs compétences, afin d'apporter un éclairage éthique à la situation donnée. Ces derniers prennent rapidement contact avec le requérant pour évaluer la situation avant toute délibération. Au terme de cette consultation, ils rédigent une proposition d'avis qui est envoyée aux membres de la CSE pour validation. L'avis définitif est ensuite adressé à l'auteur de la saisine par les coordonnateurs de la CSE dans les meilleurs délais.

QUI PEUT LA SAISIR ?

La cellule est à la disposition des **professionnels des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des associations** ainsi que des **usagers de la région Bourgogne – Franche-Comté** pour toute situation complexe d'un point de vue éthique.

COMMENT LA SAISIR ?

Les demandes d'aide à la réflexion éthique sont à adresser sur le site internet de l'EREBFC en complétant en ligne un **formulaire de saisine**. [ [ici](#)]

La CSE peut être saisie, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.